



ECODÉTERGENT

OMNIPUR A

Dégraissant industriel alcalin

Destiné à éliminer les salissures organiques et minérales.
S'utilise sur toutes surfaces lavables : carrelages, plastiques, surfaces peintes, ciments.
Très concentré en matières actives, c'est un produit économique.
Renferme un complexant du calcaire pour éviter l'entartrage.
Peu moussant et peut donc s'utiliser à l'autolaveuse.
Produit réalisé à partir de matières premières d'origine végétale et/ou minérale.

Mode d'emploi

Auto laveuse : dilution de 1 à 3 %.

Lavage manuel : dilution de 3 à 5 %.

Appliquer la solution sur la surface à nettoyer, laisser agir quelques minutes. Brosset éventuellement puis rincer à l'eau claire.

Dans le cas de sols fortement encrassés, procéder à un trempage.

« Pour réduire l'impact environnemental, respectez les doses recommandées d'utilisation »

Conditionnements

Emballage :

carton de 4 bidons de 5L.

Données techniques

► Aspect : liquide limpide incolore

► pH 10,4 - 11,4

► Densité : 1,06 - 1,08

Précautions

Uniquement pour un usage professionnel.

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA).

Détergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT « Ecodétergent » disponible sur <http://detergents.ecocert.com>

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

27-06-2023 Ind. 4 ■



* Sans Valeur Limite d'Exposition Réglementaire française.

